

**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	26	03	23
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur PIDEIL Bruno, Maire,

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
31/03/2026

DATE D'AFFICHAGE :
09/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**
PRESENTS : **09**
POUVOIRS : **01**
VOTANTS : **10**

Etaient présents :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale,

Absent représenté :

Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,

Absent non représenté :

Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°23 – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal (Annexe n°1).**

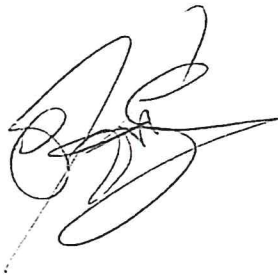
Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du **21 mars 2026**.

Ceci exposé,

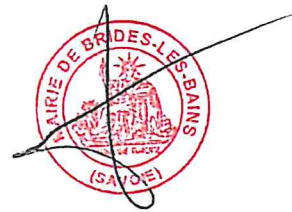
**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du **21 mars 2026**.
- **AUTORISE** le Maire à signer ce procès-verbal.

**La secrétaire de séance,  
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 24 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur PIDEIL Bruno, Maire,

|                                                   |
|---------------------------------------------------|
| <b>DATE DE LA<br/>CONVOCATION :</b><br>31/03/2026 |
| <b>DATE D’AFFICHAGE</b><br>:<br>09/04/2026        |
| <b>NOMBRE DE<br/>CONSEILLERS :</b>                |
| EN EXERCICE : <b>11</b>                           |
| PRESENTS : <b>10</b>                              |
| POUVOIRS : <b>01</b>                              |
| VOTANTS : <b>11</b>                               |

**Etaient présents :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale,

**Absent représenté :**

Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°24 – Ouverture de la Télécabine de l'Olympe 2026-2027 (Annexes n°2,3 et 4).

Monsieur le Maire explique que le planning des ouvertures reste sur une exploitation 7 jours sur 7 pour Méribel Alpina (et de 6 jours sur 7 pour la S3V avec une fermeture le samedi).

S'agissant des horaires, le délégataire propose la reconduction de ceux de l'été dernier à savoir :

- TC Tougnete 1 et TS Tougnete 2 : de **9h30 à 16h30**,
- Pas du Lac 1 et 2 : de **9h30 à 16h30**.

Le délégataire propose pour cet été une expérimentation d'ouverture de la télécabine de l'Olympe 2 jours par semaine.

- La télécabine sera ouverte de **9h30 à 16h30** les samedis et dimanches du samedi 4 juillet au dimanche 23 août inclus.
- Elle sera également ouverte le jour de l'enduro 2 uniquement si les dates ne couvrent pas les 2 jours d'ouverture hebdomadaire et sur des dates restant à préciser.

Le délégataire propose les dates d'ouvertures pour l'hiver **2026-2027** ci-dessous :

- Vallée de Méribel : **du 05/12/2026 au vendredi 16/04/2027.**
- Télécabine de l'Olympe : **du 12/12/2026 au 09/04/2027,**

Pour information les dates d'ouverture des domaines skiables des 3 Vallées proposées par les exploitants de RM à leurs concessionnaires respectifs sont :

- Val Thorens : **du samedi 21 Novembre 2026 au dimanche 02 mai 2027,**
- Orelle : **du samedi 21 Novembre 2026 au dimanche 02 mai 2027,**
- Menuires : **du samedi 05 Décembre 2026 au vendredi 17 Avril 2027,**
- Saint martin : **du samedi 12 Décembre 2026 au vendredi 16 Avril 2027,**
- Vallée de Courchevel : **du vendredi 04 Décembre 2026 au dimanche 18 Avril 2027.**

La présente délibération prévoit la délivrance d'un forfait 3 Vallées gratuit pour Monsieur le Maire pour les besoins de ses déplacements,

Ceci exposé,

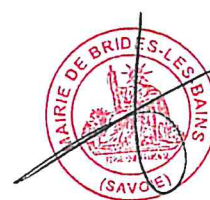
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- **FIXE** les tarifs publics ci-annexés pour **2026/2027** ;
- **DEMANDE** au délégataire de lister les volumes des différents forfaits délivrés et des utilisations affectées dans le rapport annuel d'exploitation ;
- **DIT** que les tarifs présentés sont susceptibles d'évoluer en fonction de la variation de la soumission aux différents régimes de TVA ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	26	04	25
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur PIDEIL Bruno, Maire,

DATE DE LA CONVOCATION : 31/03/2026
DATE D’AFFICHAGE : 09/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 10
POUVOIRS : 01
VOTANTS : 10

Etaient présents :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

Absent représenté :

Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 25– Autorisation de signer le contrat de partenariat – Yoann OFFREDO (Annexe 5).**

Monsieur Sébastien COTTAREL, Directeur Sport Loisir et Culture, explique que tout en travaillant sur sa clientèle thermale et de l'hiver, la commune souhaite pérenniser sa diversification touristique autour des sports outdoor.

A ce titre, dans une continuité de travail engagée depuis 2020, Brides-les-Bains souhaite être d'une part, une destination vélo, compte-tenu de sa situation géographique au plus près de cols de renommés comme celui du col de la Loze.

Et d'autre part, une destination sport-santé, de lâcher prise en lien avec le thermalisme. Ce double objectif doit se faire sur l'existant, avec l'exploitation des installations en place en termes d'hébergement, de restauration, de bien-être et de récupération.

Pour assurer ce développement, la commune a décidé de s'adjoindre les services d'un ambassadeur qui incarnera à la fois le côté sportif et le côté sport-santé, en la personne de Yoann Offredo.

Les missions d'ambassadeur sont larges et définies dans un contrat de partenariat pour **6 mois**.

Les modalités sont présentées dans l'annexe ci-jointe.

Ceci exposé,

***Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal, ne prend pas part au vote.***

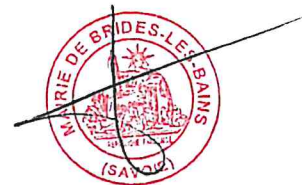
**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- |                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>AUTORISE</b> le Maire à signer le contrat de partenariat avec <b>Yoann OFFREDO</b>.</li><li>• <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.</li></ul> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**La secrétaire de séance,  
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 26 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur PIDEIL Bruno, Maire,

|                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DATE DE LA<br/>CONVOCATION :</b><br>31/03/2026                                              |
| <b>DATE D’AFFICHAGE :</b><br>09/04/2026                                                        |
| <b>NOMBRE DE<br/>CONSEILLERS :</b>                                                             |
| EN EXERCICE : <b>11</b><br>PRESENTS : <b>10</b><br>POUVOIRS : <b>01</b><br>VOTANTS : <b>11</b> |

**Etaient présents :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

**Absent représenté :**

Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 26 – Autorisation de signer la convention de partenariat – Jules BARRIOD (Annexe 6).

Monsieur Sébastien COTTAREL, Directeur Sport, Loisir et Culture, explique que dans une logique similaire à celle évoquée pour Yoann Offredo, la commune souhaite aussi se positionner sur une autre activité outdoor, le trail.

Pour ce faire, la commune souhaite s'associer les services de Jules Barriod, un profil jeune, qui connaît très bien la station de Brides-les-Bains pour y faire des stages régulièrement depuis trois ans dans une école de trail, le Brooks Trail Project.

Cette école dispense des valeurs en adéquation avec Brides-les-Bains : activité physique, récupération, diététique, lâcher prise.

Jules Barriod passe un cap cette année, en intégrant l'élite trail de la marque Brooks. Aussi, il est proposé de suivre ce jeune sportif en devenant celui qui porte aussi Brides-les-Bains dans son cœur.

Brides-les-Bains sera le lieu idéal pour lui permettre d'atteindre ses objectifs à court terme en 2026 avec des courses de renommées mondiales : Sierre Zinal ou le marathon du Mont-Blanc.

Les modalités du contrat liant Jules Barriod à Brides-les-Bains sont détaillées dans le contrat ci-annexé.

Ceci exposé,

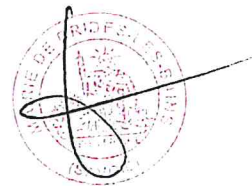
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec Jules BARRIOD.• AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à cette demande. |
|---|

**La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	26	04	27
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,

**DATE DE LA
CONVOCAATION :**
31/03/2026

DATE D'AFFICHAGE :
09/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**
PRESENTS : **09**
POUVOIRS : **02**
VOTANTS : **11**

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeria ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 27 – Frais de déplacement des élus.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et R.2123-22-1,  
**Vu** l'annexe à l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes, des départements, des régions et des établissements publics locaux pouvant être exigés par le comptable,  
**Vu** le décret n° 2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

L'exercice des missions municipales rend nécessaire pour le maire, les adjoints et les conseillers municipaux, l'accomplissement de déplacements sur le territoire national ou européen afin de se rendre à des congrès d'élus, de mettre en œuvre les actions de jumelage décidées par le conseil municipal ou encore de participer à des colloques ou salons intéressant l'action locale.

Ces missions étant accomplies dans le cadre du mandat municipal et présentant un intérêt communal, Monsieur Bernard ABRIGNANI, Adjoint aux Finances, indique qu'il paraît opportun pour la commune d'assumer les frais de séjour et de transport liés à ces déplacements sur la base d'un remboursement sur frais réels ou d'une prise en charge directe de ces frais par la commune, chaque fois que cela s'avère possible.

La commune prendrait également à sa charge les frais d'inscription pour la participation aux congrès ou colloques et salons.

Ces déplacements seraient effectués par le maire et, le cas échéant, par les adjoints et conseillers municipaux à qui serait confié un mandat spécial par ordre de mission.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, Adjoint aux Finances, propose :

**D'APPROUVER** la prise en charge par la Commune de Brides-les-Bains des frais de séjour et de transport et, le cas échéant, les frais d'inscription du maire et des élus communaux qui effectueraient des déplacements pour se rendre :

- aux congrès d'élus locaux,
- à des colloques ou conférences hors du territoire communal,
- à des salons.
- de préciser que les frais de séjour et de transport feront l'objet d'un remboursement au réel sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joint les factures qu'il a acquittées et précise son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et de retour,
- de préciser que les frais d'inscription aux congrès ou colloques et salons seront directement pris en charge par la commune.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, Adjoint aux Finances, propose de rajouter les remboursements aux élus de la commune de Brides-les-Bains, des frais de représentation, de mission ou de réception qu'ils auraient engagés dans le cadre de leur mandat d'élus. Il précise que les pièces justificatives seront transmises au Comptable public afin de justifier les dépenses engagées.

Ceci exposé,

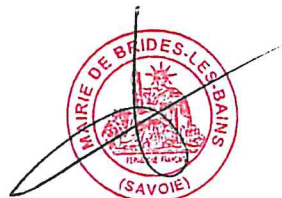
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'Unanimité :**

- |                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>ADOPTÉ</b> l'ensemble de ces propositions.</li></ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

**La secrétaire de séance,**  
**Nathalie MARIE.**



**Le Maire,**  
**Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 28 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**  
31/03/2026

**DATE D’AFFICHAGE :**  
09/04/2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**  
PRESENTS : **09**  
POUVOIRS : **02**  
VOTANTS : **11**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 28 – Vote des taux 2026 (Annexe 7).

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder au vote des taux d'imposition **2026** des taxes foncières (bâti et non bâti), taxe d'habitation et de cotisation foncière des entreprises.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal les taux d'imposition **2026** ; inchangés par rapport à l'année 2025 :

	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	47.33 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	206.60 %
Taxe d'habitation	22.05 %
Contribution foncière aux entreprises	33.47 %

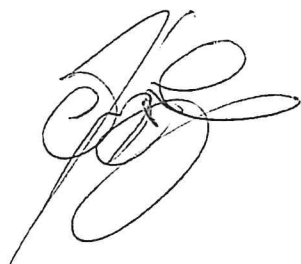
Il rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est majorée de 15 % selon la délibération n°23.08.78 en date du 21 septembre 2023.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• VOTE les taux d'imposition pour l'année 2026 comme présentés ci-dessus. |
|---|

**La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	26	04	29
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
31/03/2026

DATE D’AFFICHAGE :
09/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**
PRESENTS : **09**
POUVOIRS : **02**
VOTANTS : **11**

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 29 – Adhésion de la commune à l’Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de la Savoie et élection des délégués (Annexe 8).**

Monsieur Alexandre FOURRAT, Adjoint à l’urbanisme, indique que l’adhésion à l’Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73) s’inscrit dans un contexte de croissance économique et démographique soutenue, créant des tensions importantes sur le marché foncier.

Il note que cet outil, grâce à des ressources propres et pérennes, permet aux collectivités locales de renforcer leur présence sur le marché foncier et d’anticiper les évolutions en cours.

Il rappelle que les quatre objectifs prioritaires fixés dans son programme pluriannuel 2025-2029 sont : le logement revitalisation centres-bourgs, l’économie et le tourisme, les équipements publics, l’environnement et espaces agricoles.

Monsieur Alexandre FOURRAT, Adjoint à l’urbanisme, présente ensuite les statuts de l’EPFL 73.

**Vu** l’arrêté préfectoral portant création de l’Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73) en date du 14 décembre 2005 ;

**Vu** les statuts de l’Etablissement Public Foncier Local de la Savoie ;

**Vu** les articles L324-1 à L324-10 du Code de l’Urbanisme et notamment l’article L324-2-1A ;

**Vu** l’article 1607 bis du Code Général des Impôts relatif à la Taxe Spéciale d’Equipement ;

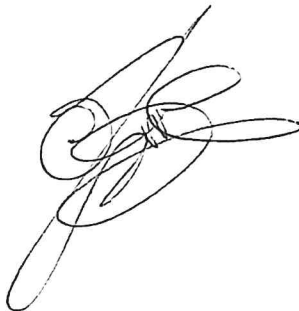
**VU** l’arrêté du préfet de Région n°2021-494 du 15/11/2021 relatif à l’extension du périmètre de l’EPFL 73 ;

Ceci exposé,

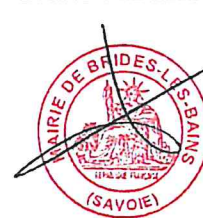
**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l’Unanimité,**

- **DEMANDE** son adhésion à l’Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (**EPFL73**) ;
- **APPROUVE** les statuts de l’**EPFL 73** ci-annexés ;
- **ACCEPTÉ** sur le territoire de la commune la mise en place de la Taxe Spéciale d’Equipement ;
- **DESIGNE** à l’assemblée Spéciale de l’EPFL **Bruno PIDEIL**, Maire, comme délégué titulaire et **Monsieur Bernard ABRIGNANI**, 1<sup>er</sup> Adjoint, comme délégué suppléant.

**La secrétaire de séance,  
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 30 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**DATE DE LA  
CONVOCAATION :**  
31/03/2026

**DATE D’AFFICHAGE :**  
09/04/2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**  
PRESENTS : **09**  
POUVOIRS : **02**  
VOTANTS : **11**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 30 – Nomination membres Centre Communal d'Action Social.

VU le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du **15 mars 2026**, et l'élection du Maire et des Adjoints, en date du **21 mars 2026** ;

VU le Centre Communal d'Action Sociale de Brides-les-Bains, entité dotée de sa personnalité morale et de l'autonomie financière ;

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n° 00-6 du 4 janvier 2000, fixant la composition du Conseil d'Administration de cette instance ;

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, propose au Conseil Municipal d'arrêter la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (**CCAS**) de Brides-les-Bains à **six** membres, répartis pour moitié en membres élus, et pour moitié en membres extérieurs désignés par Monsieur le Maire comme représentatifs des associations familiales, de retraités, de personnes âgées, de personnes handicapées et d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Les représentants du Conseil Municipal devront être élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

Membre de droit : **Monsieur Bruno PIDEIL**

La liste suivante se porte candidate :

Monsieur Bernard ABRIGNANI,
Madame Nathalie MARIE,
Monsieur David FALLETTA,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR,
Madame Marion FUENTES,

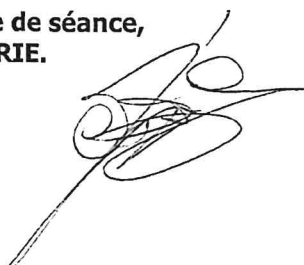
Ceci exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

- **DECIDE** d'arrêter la composition du Conseil d'Administration (C.A.) du **CCAS** de Brides-les-Bains à **six** membres, répartis par moitié en membre élus, et pour moitié en membres extérieurs désignés par Monsieur le Maire,
- **PROCEDE** à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121- 21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **ELIT** au scrutin à la proportionnelle la liste de candidat proposée pour siéger à la **commission** « **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** » de la Commune de Brides-les-Bains :

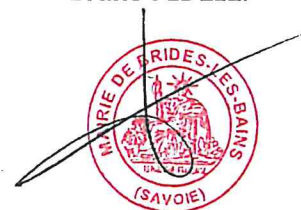
Monsieur Bernard ABRIGNANI	11 voix
Madame Nathalie MARIE	11 voix
Monsieur David FALLETTA	11 voix
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR	11 voix
Madame Marion FUENTES	11 voix

Ceux-ci sont immédiatement installés dans leurs fonctions. Les représentants de la société civile seront nommés par arrêté du Maire.

La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.



Le Maire,
Bruno PIDEIL.



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	26	04	31
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,

**DATE DE LA
CONVOCAATION :**
31/03/2026

DATE D’AFFICHAGE :
09/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**
PRESENTS : **09**
POUVOIRS : **02**
VOTANTS : **11**

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeria ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 31 – Modification statuts Caisse des Ecoles (Annexe 12).**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle qu'une caisse des écoles est instituée à Brides-les-Bains, depuis le **23 juillet 2020**, pour le RPI Brides-les-Bains / Courchevel. Elle a pour objet de faciliter les activités scolaires diverses. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degrés dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif), que ce soit dans l'enseignement public ou l'enseignement privé (ex : classes de découverte, activités éducatives au sens large, aides aux devoirs, bourses pour enfants méritants, ...).

**Vu** le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du **15 mars 2026**, il s'avère nécessaire de modifier la composition des membres.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint, explique que la caisse des écoles est administrée par un comité composé de :

- Le Maire – Président,
- **cinq** conseillers municipaux,
- **cinq** Membres nommés par arrêté du Maire comprenant :
  - Des représentants l'association des parents d'élèves,
  - Des représentants associatifs,
  - Des parents d'élèves,

Il est précisé que les **dix** membres ci-dessus ont **voix délibérative**.

- Seront conviés avec **voix consultative** :

- Un représentant de l'inspecteur académique,
  - La Directrice de l'école,
  - La déléguée départementale de l'éducation nationale
- Pourront être convié avec **voix consultative**, des personnes extérieures.

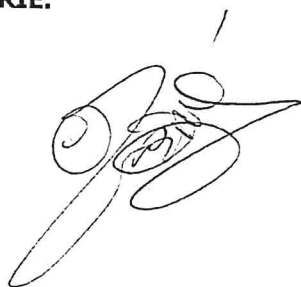
Les pouvoirs des conseillers municipaux, désignés par leurs collègues pour siéger au sein de la caisse, prennent fin à l'expiration de leur mandat de conseillers municipaux. Ce comité, présidé par le Maire, élit, chaque année, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.  
Les directrices et directeurs d'écoles élémentaires et maternelles.

Ceci exposé,

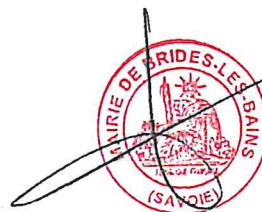
**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- |                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>APPROUVE</b> la modification des statuts de la Caisse des écoles de Brides-les-Bains tels que présentés.</li><li>• <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document relatif à cette décision.</li></ul> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**La secrétaire de séance,  
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 32 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**  
31/03/2026

**DATE D’AFFICHAGE :**  
09/04/2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**  
PRESENTS : **09**  
POUVOIRS : **02**  
VOTANTS : **11**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°32 – Nomination des membres de la Caisse des écoles.

Vu le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du **21 mars 2026** ;

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, rappelle que la Caisse des écoles organise les séjours de vacances, l'accueil périscolaire, les classes de découverte.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un Conseil Municipal qui sera appelé à siéger en sus de Monsieur le Maire, membre de droit, au sein de la Caisse des écoles du groupe scolaire de Brides-les-Bains, présidé de droit par Monsieur le Maire ;

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, propose à l'Assemblée de désigner **cinq** représentants élus de la Commune de Brides-les-Bains au sein de la Caisse des écoles du groupe scolaire de Brides-les-Bains, en sus de Monsieur le Maire membre de droit, et des représentants qui seront immédiatement installés dans leurs fonctions.

Membre de droit : **Monsieur Bruno PIDEIL**

La liste suivante se porte candidate :

Monsieur Bernard ABRIGNANI,
Madame Marie ERVIC – PAGET,
Madame Valeriia ISAEVA,
Madame Marion FUENTES,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR,

Ceci exposé,

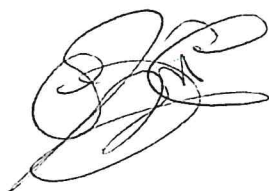
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

- **DESIGNE** à bulletin secret et au 1^{er} tour de scrutin majoritaire, pour représenter la commune au sein de la Caisse des écoles :

**Monsieur Bernard ABRIGNANI,
Madame Marie ERVIC – PAGET,
Madame Valeriia ISAEVA,
Madame Marion FUENTES,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR,**

Ceux-ci sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

**La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	26	04	33
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,

**DATE DE LA
CONVOCAION :**
31/03/2026

DATE D’AFFICHAGE :
09/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 09
POUVOIRS : 02
VOTANTS : 11

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 33 – Nomination membres Conseil d'École.**

**Vu** le code de l'éducation, et notamment son article D411-1 créée par le décret 2008-263 du 14 mars 2008 ;

**Vu** le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du **21 mars 2026**.

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner un Conseil Municipal qui sera appelé à siéger en sus de Monsieur le Maire, membre de droit, au sein du Conseil d'école du groupe scolaire de Brides-les-Bains, présidé de droit par Madame la directrice ;

**Vu** les articles L2121-21 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Monsieur Bernard ABRIGNANI, propose à l'Assemblée de désigner **01** représentants titulaires du Conseil Municipal au sein du conseil d'école du groupe scolaire de Brides-les-Bains, en sus de Monsieur le Maire, membre de droit, qui seront immédiatement installés dans leurs fonctions.

Membre de droit : **Monsieur Bruno PIDEIL**

Se portent candidats :

En tant que représentant titulaire : Monsieur Bernard ABRIGNANI,

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité,**

- **PROCEDE** à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121- 21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DESIGNE** au 1<sup>er</sup> tour de scrutin majoritaire, pour représenter la commune au sein du Conseil d'école :

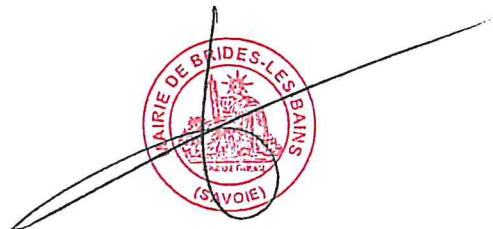
**Monsieur Bernard ABRIGNANI                      11 voix**

Ceux-ci seront immédiatement installés dans leurs fonctions.

**La secrétaire de séance,  
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 34 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**  
31/03/2026

**DATE D'AFFICHAGE :**  
09/04/2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**  
PRESENTS : **09**  
POUVOIRS : **02**  
VOTANTS : **11**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valerii ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°34 –Nomination « CORRESPONDANT DÉFENSE ».

VU le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du **15 mars 2026**, et l'élection du Maire et des Adjoints, en date du **21 mars 2026** ;

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, informe l'Assemblée, que depuis 2001 et la professionnalisation de l'armée, chaque Conseil Municipal doit porter désignation d'au moins **un** Conseiller Municipal en charge des questions de défense, dans un souci de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées par le développement des réserves opérationnelles et citoyennes, ce Conseiller ayant vocation à devenir, à cet effet, un interlocuteur privilégié ;

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, demande donc au Conseil Municipal de désigner un correspondant défense, qui sera immédiatement installé dans ses fonctions.

Se porte candidat :

Bruno PIDEIL

Ceci exposé,

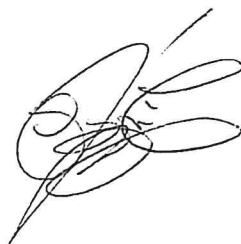
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À L'Unanimité :**

- **PROCEDE** à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121- 21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DÉSIGNE** au 1^{er} tour de scrutin majoritaire, en tant que « **correspondant défense** » de la commune de Brides-les-Bains :

Bruno PIDEIL

Celui-ci est immédiatement installé dans ses fonctions.

**La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



N°	26	04	35
----	----	----	----

**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
31/03/2026

DATE D'AFFICHAGE :
09/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**
PRESENTS : **09**
POUVOIRS : **02**
VOTANTS : **11**

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale)

**N°35 – Modification statuts de l'EPIC Brides-les-Bains (Annexe 9).**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle que le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial « Brides-les-Bains Tourisme & Développement » a été créé par délibération du conseil municipal en date du **25 juin 2009**.

**Vu** la délibération n°**23 12 102**, approuvant la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme & développement de Brides-les-Bains.

**Vu** les statuts, en application de l'article 6.1:

Les conseillers municipaux représentant la commune détiennent la majorité des sièges au sein du Comité de direction, qui comprend ainsi :

Les membres qui ont été désignés par le Conseil Municipal du sept décembre 2023, ont été répartis comme suit :

- *7 conseillers municipaux,*
- *6 membres titulaires et 6 membres suppléants, représentant les catégories socioprofessionnelles.*

*Ces membres sont désignés par le Conseil Municipal et se répartissent comme suit :*

- *1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant du délégataire de service public pour l'exploitation des Thermes de Brides-les-Bains et de Salins-les-Thermes ;*
- *1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant du délégataire de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques de Brides-les-Bains ;*
- *1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant du collège des commerçants / restaurateurs ;*
- *1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant du collège des professions médicales et paramédicales ;*
- *1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant du collège des hébergeurs hôteliers ;*
- *1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant du collège des hébergeurs touristiques. »*

**VU** le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du **15 mars 2026**, et l'élection du Maire et des Adjointes, en date du **21 mars 2026** ;

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose, de modifier lesdits statuts, en ce qui concerne l'article 6.1, de la manière suivante :

- **Six** conseillers municipaux et 1 suppléant,
- **Cinq** membres titulaires et **un** membre suppléant, représentant les catégories socioprofessionnelles.

Ces membres sont désignés par le Conseil Municipal et se répartissent comme suit :

- 1 représentant titulaire de service public pour l'exploitation des Thermes de Brides-les-Bains et de Salins-les-Thermes ;
- 1 représentant titulaire de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques de Brides-les-Bains ;
- 1 représentant titulaire du collège des commerçants / restaurateurs socioprofessionnels de la station ;
- 1 représentant titulaire collège médical
- 1 représentant titulaire du collège des hôteliers et des grands hébergeurs ;
- 1 représentant suppléant.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose, de modifier lesdits statuts, en ce qui concerne l'article 8, de la manière suivante :

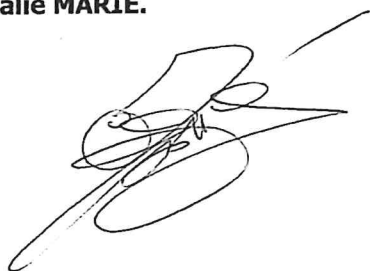
*L'ensemble des membres doivent être convoqués à minima **trois (3)** jours ouvrables avant la date du Comité de Direction.*

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** la modification des statuts de l'**EPIC Office de Tourisme & Développement** de Brides-les-Bains tels que présentés en annexe.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**La secrétaire de séance,  
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 36 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**  
31/03/2026

**DATE D’AFFICHAGE :**  
09/04/2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**  
PRESENTS : **09**  
POUVOIRS : **02**  
VOTANTS : **11**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°36 – Nomination EPIC Brides-les-Bains.

Vu les délibérations n°09-05-04 du 25 juin 2009, et n°09-08-08 du 22 octobre 2009 par lesquelles le Conseil Municipal a approuvé la création d'un office de tourisme sous forme d'un établissement public industriel et commercial et a adopté ses statuts.

Vu l'article 6 des statuts de l'office du tourisme, précisant que le comité de direction est composé de **neuf** membres titulaires, dont **six** conseillers municipaux titulaires et **un** membre suppléant, (au lieu de **sept** précédemment) et **cinq** membres titulaires et **un** membre suppléant, représentant les catégories socioprofessionnelles.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, indique qu'il convient de désigner ces **six** représentants du conseil municipal.

Membre de droit Titulaire : Bruno PIDEIL

Se portent candidats :

Bernard ABRIGNANI,
Nathalie MARIE,
Alexandre FOURRAT,
David FALLETTA,
Marie ERVIC – PAGET,
Gautier HOUSSIN.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, demande à l'Assemblée de nommer **cinq** membres titulaires et **un** membre suppléant, représentant les catégories socioprofessionnelles sur la liste suivante :

Un représentant de la SET	11 voix Titulaire
Un représentant des THERMES	11 voix Titulaire
Monsieur CHABERT	11 voix Titulaire
Monsieur JOVANOVIC	11 voix Titulaire
Madame LECAS	11 voix Titulaire
Monsieur CHEVASSU	11 voix Suppléant

Ceci exposé,

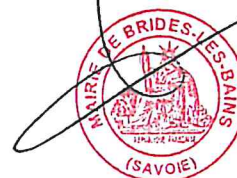
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

<ul style="list-style-type: none">• PROCEDE à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;• ÉLIT au 1^{er} tour du scrutin majoritaire, les représentants du conseil municipal et les représentants des catégories socioprofessionnelles ;• DESIGNE en qualité de représentants de la commune au sein du Comité de Direction de l'EPIC :	Bernard ABRIGNANI	11 voix Titulaire
	Nathalie MARIE	11 voix Titulaire
	Alexandre FOURRAT	11 voix Titulaire
	David FALLETTA	11 voix Titulaire
	Marie ERVIC – PAGET	11 voix Titulaire
	Gautier HOUSSIN	11 voix Suppléant

**La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	26	04	37
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
31/03/2026

DATE D’AFFICHAGE :
09/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**
PRESENTS : **09**
POUVOIRS : **02**
VOTANTS : **11**

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance  
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 37 – Commission « APPEL D'OFFRES » - Désignation des membres.**

**VU** le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du **15 mars 2026** et son installation en date du **21 mars 2026** ;

**VU** le Code des Marchés Publics, et plus spécifiquement son article 22, alinéa 4, arrêtant la composition de la Commission d'Appel d'Offres dans les Communes de moins de 3 500 habitants ;

Pour Brides-les-Bains, la commission d'appel d'offres est composée de **trois** membres titulaires et **trois** membres suppléants, en plus du Maire, Président de droit. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire, en plus de lui-même ou son représentant, Président es-qualité, afin de siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres, **trois** membres titulaires et **trois** membres suppléants.

Membre de droit : **Monsieur Bruno PIDEIL.**

La liste suivante se porte candidate :

**Membres titulaires :**

- 1 – Monsieur Bernard ABRIGNANI,
- 2 – Madame Nathalie MARIE,
- 3 – Monsieur Alexandre FOURRAT,

**Membres suppléants :**

- 1 – Madame Marie ERVIC – PAGET,
- 2 – Monsieur David FALLETTA,
- 3 – Monsieur Adrien CARDILLO.

Ceci exposé,  
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'Unanimité :**

- **PROCEDE** à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121- 2du Code général des collectivités territoriales ;
- **DÉCIDE** de créer la Commission « Appel d'offres », puis **ELIT** au 1<sup>er</sup> tour de scrutin majoritaire.

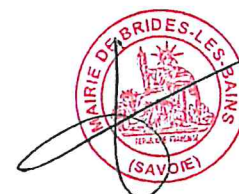
| Membres titulaires                | Nombre de voix | Membres suppléants                | Nombre de voix |
|-----------------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|
| <b>Monsieur Bernard ABRIGNANI</b> | <b>11 voix</b> | <b>Madame Marie ERVIC – PAGET</b> | <b>11 voix</b> |
| <b>Madame Nathalie MARIE</b>      | <b>11 voix</b> | <b>Monsieur David FALLETTA</b>    | <b>11 voix</b> |
| <b>Monsieur Alexandre FOURRAT</b> | <b>11 voix</b> | <b>Monsieur Adrien CARDILLO</b>   | <b>11 voix</b> |

Ceux-ci seront immédiatement installés dans leurs fonctions.

**La secrétaire de séance,**  
**Nathalie MARIE.**



**Le Maire,**  
**Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 38 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**DATE DE LA  
CONVOCAION :**  
31/03/2026

**DATE D’AFFICHAGE :**  
09/04/2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**  
PRESENTS : **09**  
POUVOIRS : **02**  
VOTANTS : **11**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°38 – Commission « DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC » (D.S.P.) – Désignation des membres.

Une Commission de Délégation de Service Public doit être constituée au sein du Conseil Municipal pour émettre un avis sur le choix des délégataires et l'examen d'avenants. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, siègent à la commission avec voix délibérative :

- Le président : le maire ou son représentant,
- **Trois** membres du conseil municipal élus par le conseil.

Siègent également à la commission avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité,
- un représentant du ministre chargé de la concurrence,
- un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, demande au Conseil Municipal d'élire, en plus de Monsieur le Maire ou son représentant, Président de droit, **trois** membres titulaires et **trois** membres suppléants à la Commission de Délégation de Service Public (DSP).

Membre de droit : **Monsieur Bruno PIDEIL.**

La liste suivante se porte candidate :

Membres titulaires :

- 1 – Monsieur Bernard ABRIGNANI,
- 2 – Madame Nathalie MARIE,
- 3 – Monsieur Alexandre FOURRAT,

Membres suppléants :

- 1 – Monsieur David FALLETTA,
- 2 – Madame Marie ERVIC – PAGET,
- 3 – Monsieur Adrien CARDILLO.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• PROCEDE à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121- 21 du Code général des collectivités territoriales ;• DÉCIDE de créer la Commission de Délégation de Service Public (D.S.P.), puis ELIT au 1^{er} tour de scrutin majoritaire. |
|--|

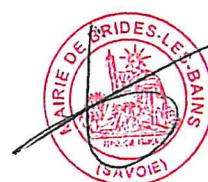
Membres titulaires	Nombre de voix	Membres suppléants	Nombre de voix
Monsieur Bernard ABRIGNANI	11 voix	Monsieur David FALLETTA	11 voix
Madame Nathalie MARIE	11 voix	Madame Marie ERVIC – PAGET	11 voix
Monsieur Alexandre FOURRAT	11 voix	Monsieur Adrien CARDILLO	11 voix

Ceux-ci seront immédiatement installés dans leurs fonctions.

**La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	26	04	39
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,

**DATE DE LA
CONVOCATION :**

31/03/2026

DATE D’AFFICHAGE :

09/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**

PRESENTS : **09**

POUVOIRS : **02**

VOTANTS : **11**

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°39 – Commission « URBANISME » - Création et nomination des membres.**

**Vu** le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du **21 mars 2026**.

**Considérant** à présent la nécessité de constituer des Commissions d'instruction à caractère permanent ;

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales, et ses articles L. 2121-21, et L. 2121-22 ;

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint, indique que, en application de l'article L.2121-22, le Maire est Président de droit des Commissions Municipales Facultatives, puis il propose au Conseil Municipal de créer la commission « **Urbanisme** » et d'en désigner les membres. Le nombre maximal de membres étant porté à **quatre**. Des membres extérieurs pourront être invités.

Membre de droit : **Monsieur Bruno PIDEIL**

Se portent candidats :

Monsieur Alexandre FOURRAT  
Monsieur Adrien CARDILLO  
Monsieur Gautier HOUSSIN

Ceci exposé,

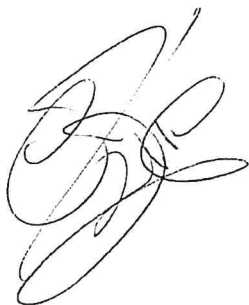
**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- **PROCEDE** à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121- 21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DECIDE** de créer la Commission « **Urbanisme** », puis **ELIT**, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin majoritaire, pour siéger au sein de cette Commission :

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| <b>Monsieur Alexandre FOURRAT</b> | <b>11 Voix</b> |
| <b>Monsieur Adrien CARDILLO</b>   | <b>11 Voix</b> |
| <b>Monsieur Gautier HOUSSIN</b>   | <b>11 Voix</b> |

Ceux-ci seront immédiatement installés dans leurs fonctions.

**La secrétaire de séance,  
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,  
Bruno PIDEIL**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 40 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**DATE DE LA  
CONVOCAION :**  
31/03/2026

**DATE D’AFFICHAGE :**  
09/04/2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**  
PRESENTS : **09**  
POUVOIRS : **02**  
VOTANTS : **11**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°40 – Commission « PATRIMOINE HISTORIQUE ET EMBELLISSEMENT » - Création et nomination des membres.

Vu le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du **21 mars 2026**.

Considérant à présent la nécessité de constituer des Commissions d'instruction à caractère permanent ; le nombre maximal de membres étant porté à **cinq**. Des membres extérieurs pourront être invités.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, propose la création d'une commission facultative intitulée « **Patrimoine historique et Embellissement** » ayant pour missions :

- le fleurissement de la ville,
- les décorations de Noël,
- le mobilier urbain,
- le patrimoine...

Membre de droit : **Monsieur Bruno PIDEIL**

Se portent candidats :

Madame Nathalie MARIE,
Monsieur Alexandre FOURRAT,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR,
Madame Valeriia ISAEVA.

Ceci exposé,

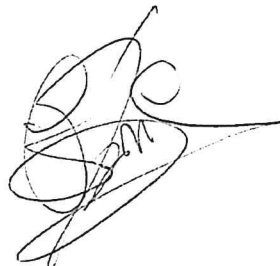
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

- **PROCEDE** à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121- 21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DECIDE** de créer la Commission « **Patrimoine historique et Embellissement** », puis **ELIT**, au 1^{er} tour de scrutin majoritaire, pour siéger au sein de cette Commission :

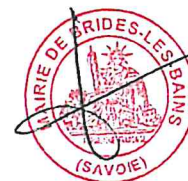
Madame Nathalie MARIE	11 Voix
Monsieur Alexandre FOURRAT	11 Voix
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR	11 Voix
Madame Valeriia ISAEVA	11 Voix

Ceux-ci seront immédiatement installés dans leurs fonctions.

**La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	26	04	41
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
31/03/2026

DATE D’AFFICHAGE :
09/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**

PRESENTS : **09**

POUVOIRS : **02**

VOTANTS : **11**

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeria ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°41 Commission « SECURITE » Création et nomination des membres :**

**Vu** le renouvellement de l'Assemblée délibérante du **21 mars 2026**, Monsieur le Maire propose la création d'une commission facultative intitulée « Sécurité », se réunissant mensuellement et ayant pour missions :

- la vidéosurveillance,
- la gestion de l'insécurité,
- la prévention routière, le stationnement,
- les missions des agents...

Monsieur le Maire fait appel à candidatures, le nombre maximal de membres étant porté à **quatre**. Des membres extérieurs pourront être invités.

Membre de droit : **Monsieur Bruno PIDEIL**

Se portent candidats :

Monsieur Bernard ABRIGNANI,  
Monsieur David FALLETTA,  
Monsieur Gautier HOUSSIN.

Ceci exposé,

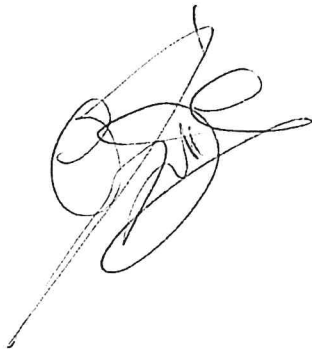
**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** la création de la commission facultative intitulée « **Sécurité** »,
- **DÉSIGNE** pour siéger au sien de cette commission, les conseillers municipaux suivants :

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| <b>Monsieur Bernard ABRIGNANI</b> | <b>11 Voix</b> |
| <b>Monsieur David FALLETTA</b>    | <b>11 Voix</b> |
| <b>Monsieur Gautier HOUSSIN</b>   | <b>11 Voix</b> |

Ceux-ci seront immédiatement installés dans leurs fonctions.

**La secrétaire de séance,  
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 42 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**  
31/03/2026

**DATE D’AFFICHAGE :**  
09/04/2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**  
PRESENTS : **09**  
POUVOIRS : **02**  
VOTANTS : **11**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°42 – Commission « EXPLOITATION DES THERMES ET DES REMONTEES MECANIQUES » – Création et nomination des membres :

Vu le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du **21 mars 2026** ;

Vu la volonté de la municipalité, en accord avec les deux concessionnaires en charge l'un de l'exploitation de la télécabine de l'Olympe et l'autre des Thermes, de constituer une Commission Exploitation réunissant des membres élus et des représentants desdites Sociétés ;

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la constitution d'une Commission « **Exploitation avec les exploitants des remontées mécaniques et des Thermes** » constituées de représentants élus de la Commune de Brides-les-Bains et un des membres desdites sociétés concessionnaires, le nombre maximal de membres étant porté à **six**. Des membres extérieurs pourront être invités.

Membre de droit : **Monsieur Bruno PIDEIL**

Se portent candidats :

Monsieur Alexandre FOURRAT,
Madame Marie ERVIC – PAGET,
Monsieur Adrien CARDILLO.

Ceci exposé,

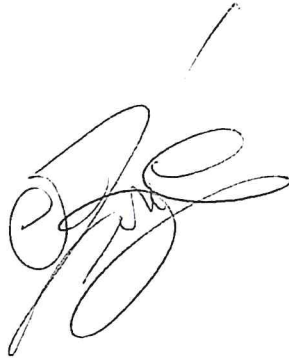
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- **PROCEDE** à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121- 21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DECIDE** de créer la Commission Exploitation des Thermes et des Remontées Mécaniques », puis **ELIT** au 1^{er} tour de scrutin majoritaire, pour siéger au sein de cette commission :

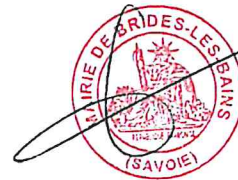
Monsieur Alexandre FOURRAT	11 Voix
Madame Marie ERVIC – PAGET	11 Voix
Monsieur Adrien CARDILLO	11 Voix

Ceux-ci seront immédiatement installés dans leurs fonctions.

**La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	26	04	43
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,

**DATE DE LA
CONVOCAATION :**
31/03/2026

DATE D’AFFICHAGE :
09/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**
PRESENTS : **09**
POUVOIRS : **02**
VOTANTS : **11**

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°43 – Commission « ANIMATION, EVENEMENTIEL, SPORTS ET CULTURE » - Création et nomination des membres.**

**Vu** le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du **21 mars 2026**.

**Considérant** à présent la nécessité de constituer des Commissions d'instruction à caractère permanent ;

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose la création d'une commission facultative intitulée « **Animation, évènementiel, sports et culture** » ayant pour missions :

- L'évènementiel,
- De l'animation et de la Fête du Village...

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose à l'Assemblée de désigner **six** représentants élus de la Commune de Brides-les-Bains au sein de la commission, en sus de Monsieur le Maire, membre de droit, et des représentants qui seront immédiatement installés dans leurs fonctions. Le nombre maximal de membres étant porté à **sept**. Des membres extérieurs pourront être invités.

Membre de droit : **Monsieur Bruno PIDEIL**

Se portent candidats :

Madame Nathalie MARIE,  
Monsieur Alexandre FOURRAT,  
Monsieur David FALLETTA,  
Madame Valeriia ISAEVA,  
Madame Marie ERVIC – PAGET,  
Monsieur Adrien CARDILLO.

Ceci exposé,

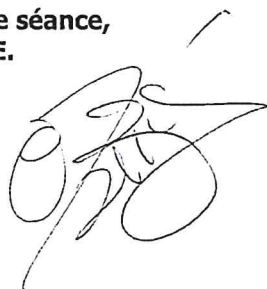
**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- **PROCÈDE** à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L. 2121- 21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DECIDE** de créer la Commission « **Animation, évènementiel, sports et culture** », puis **ELIT** au 1<sup>er</sup> tour de scrutin majoritaire, pour siéger au sein de cette commission :

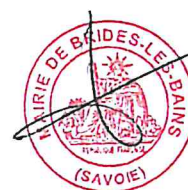
|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| <b>Madame Nathalie MARIE</b>      | <b>11 Voix</b> |
| <b>Monsieur Alexandre FOURRAT</b> | <b>11 Voix</b> |
| <b>Monsieur David FALLETTA</b>    | <b>11 Voix</b> |
| <b>Madame Valeriia ISAEVA</b>     | <b>11 Voix</b> |
| <b>Madame Marie ERVIC – PAGET</b> | <b>11 Voix</b> |
| <b>Monsieur Adrien CARDILLO</b>   | <b>11 Voix</b> |

Ceux-ci seront immédiatement installés dans leurs fonctions.

**La secrétaire de séance,  
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 44 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**

31/03/2026

**DATE D’AFFICHAGE :**

09/04/2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**

PRESENTS : **09**

POUVOIRS : **02**

VOTANTS : **11**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°44 – Approbation avenant N°1 – Lot 12- Ascenseur-Marché de Travaux de
réhabilitation de la Maison de Quartier pour la commune de Brides-les Bains (Annexe
10).**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal la consultation n° 25.09 passée en Marché à procédure adaptée ouverte pour un marché concernant des travaux de réhabilitation de la Maison de Quartier.

L'objet du présent avenant concerne des prestations supplémentaires résultant de l'ajout d'une porte palière supplémentaire au niveau R+2.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant de l'avenant n°01 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 700
- Montant TTC : 840 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 2.7668%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 26 000 €
- Montant TTC : 31 200 €

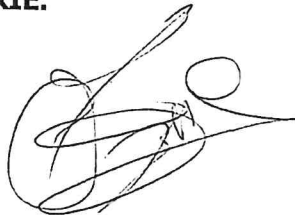
Désignation prestation	Entreprise - Domicile	MONTANT HT	MONTANT TTC
Ajout porte palière au niveau R+2	SCHINDLER ASCENSEURS SA 53 Rue Adastrée 74650 CHAVANOD Tel : 06.21.30.31.23 Mail: renald.roquigny@schindler.com	700	840

Ceci exposé,

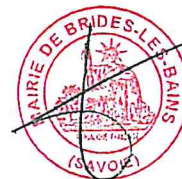
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant 1 pour le lot 12(Ascenseur) au marché de travaux concernant la réhabilitation de la Maison de Quartier tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	26	04	45
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,

**DATE DE LA
CONVOCATION :**

31/03/2026

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**

PRESENTS : **09**

POUVOIRS : **02**

VOTANTS : **11**

Etaient présents :

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Madame Nathalie MARIE, 2^{ème} Adjoint,
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint,
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

Absents représentés :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3^{ème} Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°45 – Approbation avenant N°1 – Lot 3- Etanchéité-Marché de Travaux de  
réhabilitation de la Maison de Quartier pour la commune de Brides-les Bains  
(Annexe 11).**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal la consultation n° 25.09 passée en Marché à procédure adaptée ouverte pour un marché concernant des travaux de réhabilitation de la Maison de Quartier.

L'objet du présent avenant concerne la modification de la Décomposition des Prix Global Forfaitaire résultant de la réduction de travaux.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant de l'avenant n°01 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 2 976.03
- Montant TTC : - 3 571.24 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 29.7055

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 7 042.39 €
- Montant TTC : 8 450.87 €

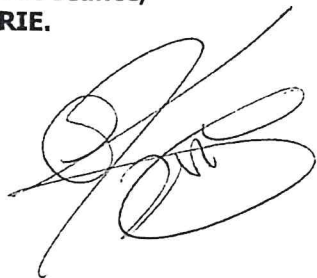
| Désignation prestation | Entreprise - Domicile                                                                                                                                | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| Réduction de travaux   | <b>SARL BATIETANCHE 73</b><br>282 Allée de l'Artisanat<br>Petit Coeur<br>73260 LA LECHERE<br>Tel : 09.81.14.95.72<br>Mail : contact@batietanche73.fr | - 2 976.03 | - 3 571.24  |

Ceci exposé,

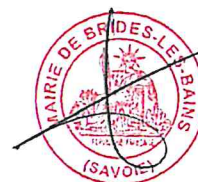
**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant 1 pour le lot 3 (Etanchéité) au marché de travaux concernant la réhabilitation de la Maison de Quartier tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**La secrétaire de séance,  
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 26 | 04 | 46 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**

31/03/2026

**DATE D'AFFICHAGE :**

09/04/2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : **11**

PRESENTS : **09**

POUVOIRS : **02**

VOTANTS : **11**

**Etaient présents :**

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Nathalie MARIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Eliane DEVISSE – DAMOUR, Conseillère Municipale,  
Monsieur David FALLETTA, Conseiller Municipal,  
Madame Valeriia ISAEVA, Conseillère Municipale,  
Madame Marie ERVIC – PAGET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Adrien CARDILLO, Conseiller Municipal,  
Madame Marion FUENTES, Conseillère Municipale.

**Absents représentés :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Représenté par Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Gautier HOUSSIN, Conseiller Municipal,  
Représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°46 – Formation des élus.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, indique que l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions afin de faire face à la complexité et aux responsabilités imposées par le mandat.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Par ailleurs, l'article L2123-13 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les membres du Conseil Municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation.

Ce dernier est fixé à **dix-huit jours par élu pour la durée du mandat** et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais de déplacement et de séjour.

Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation pourront être compensées par la commune dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure conformément à l'article L2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Enfin, le montant des dépenses de formation ne peut excéder **20 %** du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint, propose au conseil municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront notamment :

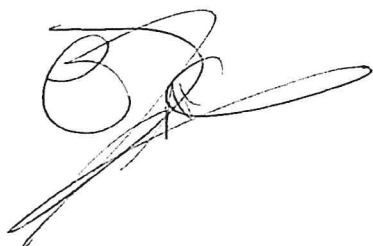
- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les formations en lien avec les délégations, ou l'appartenance aux différentes commissions,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...).

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** les orientations données à la formation des élus telles que présentées ci-dessus,
- **DÉCIDE** de plafonner le montant des dépenses totales à **1 500€ par an**,
- **INSCRIT** la dépense correspondante sur les crédits figurants au chapitre 11 – article 6184.

**La secrétaire de séance,
Nathalie MARIE.**



**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**

